

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE D'ETERCY

ARRÊTÉ n° 2020U43  
PRESCRIPTION RELATIVE A UNE  
DECLARATION PREALABLE

Le maire d'Etercy,

**Vu** la déclaration préalable présentée le 02 juin 2020 par Mme Vanessa CAP, domiciliée 74D, route des Cavorets (74150) ETERCY,  
et enregistrée par la mairie d'Etercy sous le numéro DP 74 117 20 X 0019,

**Vu** le Code de l'Urbanisme,

**Vu** le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUIH) approuvé le 03/02/2020,

**Vu** l'avis d'Enedis en date du 08 juin 2020,

**Considérant** que le projet objet de la déclaration consiste, sur un terrain cadastré N° AB 68, au lieu-dit 74D, route des Cavorets à Etercy (74150), à l'installation d'une clôture pour un bâtiment résidence principale,

**A R R Ê T E**

**Article 1 :** Les travaux faisant l'objet de la présente déclaration **sont autorisés** sous réserve du respect des droits des tiers, et en conformité avec les documents élaborés pour ce projet.

**Article 2 :** Compte-tenu de la proximité du réseau d'eaux pluviales communal, la clôture ne devra pas être en limite de l'emprise de la voie impasse des Mésanges.

Fait à Etercy, le 10 juin 2020

Le Maire,

Patrick BASTIAN



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du code général des collectivités territoriales.

**Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de cette décision dans les deux mois qui suivent la date de réception en préfecture.**

Accusé de réception en préfecture  
074-217401173-20200610-2020U43-AR  
Date de transmission : 10/06/2020  
Date de réception préfecture : 10/06/2020